

TERMES DE REFERENCE

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un Fonds Fiduciaire pour la Conservation en Afrique de l'Ouest

Contexte

Les fonds fiduciaires pour la Conservation (FFC), également appelés Fonds Environnementaux, sont fréquemment mentionnés comme étant la solution la plus adéquate pour assurer, sur le long terme, le financement d'Aires Protégées (AP) ou de réseaux nationaux d'AP. Au cours des 20 dernières années, des FFC ont été créés dans plus de 50 pays en voie de développement ou économies en transition. L'objectif des FFC est de fournir des moyens financiers durables destinés à la protection de la nature et de financer une partie des dépenses administratives à long terme des systèmes d'aires protégées de ces pays. Selon la définition de Spergel et Taïeb de 2008¹, désormais largement acceptée comme étant la plus précise, les FFC peuvent constituer un moyen efficace pour mobiliser auprès des donateurs internationaux, des gouvernements étrangers et du secteur privé des montants élevés de financements complémentaires destinés à la protection de la biodiversité. Les FFC lèvent et investissent des fonds dont les rendements servent à financer des ONG, des associations locales et des agences gouvernementales (tels que les services des parcs nationaux). On peut considérer les FFC comme des partenariats public-privé, et dans la plupart des cas, la moitié au moins des membres de leurs conseils d'administration provient de la société civile. Outre le financement de projets de protection de la nature, les FFC fournissent des appuis techniques et financent le renforcement des capacités institutionnelles de leurs bénéficiaires. Les FFC servent d'interface à la création de nouveaux partenariats avec des entreprises pour la protection ou l'usage durable des ressources naturelles. De nombreux FFC interviennent aussi dans le domaine de la protection de la biodiversité en soutenant des projets d'amélioration des conditions de vie des communautés pauvres vivant dans et aux abords des aires protégées.

A ce jour, 2 FFC ont vu le jour en Afrique de l'ouest : la Guinée Bissau avec la Fondation BioGuiné (FBG) et la Mauritanie avec le BaCoMAB². À moyen terme, il sera sûrement difficile que chaque pays dispose de son propre FFC, en revanche, il est envisageable de créer un FFC régional, qui serait une institution disponible pour héberger des fonds de dotation ou des fonds d'amortissement au bénéfice d'institutions de la sous-région ayant besoin d'un tel instrument. Les bénéficiaires pourraient être des acteurs nationaux, des réseaux nationaux d'A(M)P, des Aires Protégées, des ONGs nationales et internationales ou toute autre structure éligible, c'est-à-dire répondant à des critères de bonne gouvernance et de transparence quant à l'utilisation des ressources et œuvrant pour la conservation marine et côtière dans la sous-région.

Si les FFC appuient généralement des réseaux nationaux d'AP, ce sont désormais les FFC régionaux qui se développent et gagnent en importance. Cette idée de création d'un FFC régional pour l'Afrique de l'Ouest est en ligne avec les tendances internationales actuelles. Les principaux FFC régionaux actuellement opérationnels sont :

- Caribbean Biodiversity Fund (CBF)
- Caucasus Nature Fund

¹ Spergel B. et Taïeb P., Rapid Review of Conservation Trust Funds, May 2008, Conservation Finance Alliance, Working Group on Environmental Funds

² Il faut aussi mentionner l'existence de la Fondation pour les Parcs et les Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) et la Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA), opérant également en Afrique de l'Ouest mais pas sur la géographie du PRCM.

- Foundation for Eastern Carpathian Biodiversity Conservation
- Fondation Savanes Ouest Africaines
- Mesoamerican Reef Fund (MAR Fund)
- Micronesia Conservation Trust
- MedFund
- Pacifico

Un FFC pour l’Afrique de l’Ouest, ou plus précisément pour sa zone marine et côtière, devrait être une structure à la fois légère et répondant aux meilleurs standards internationaux en vigueur, tels que ceux proposés par *Conservation Finance Alliance (CFA)*³. Le FFC devrait être indépendant et largement transparent de façon à faciliter les stratégies de mobilisation de ressources et permettre une plus ample participation du secteur privé dans le financement de la conservation. Le FFC pour l’Afrique de l’Ouest pourrait ainsi être au service de la région et héberger des initiatives locales, nationales ou régionales ayant besoin d’une structure financière de type FFC pour voir le jour. Pour déterminer la faisabilité d’une telle initiative, le PRCM en collaboration avec le RAMP AO et avec l’appui financier du FFEM et de la MAV A, compte recruter un consultant ou une équipe de consultants. Cette étude est réalisée dans le cadre du projet PIMFAO.

Objectif général de la consultation :

L’objectif de cette consultation est de déterminer l’intérêt et la faisabilité de créer un Fonds Fiduciaire régional pour la Conservation de la zone marine et côtière en Afrique de l’ouest.

Mission du consultant

En étroite collaboration avec la direction du PRCM, le(s) consultant(s) devra :

- Etudier l’intérêt d’un FFC régional pour combler les déficits de financement et développer un argumentaire pour justifier la nécessité de ce FFC.
- Mener des entretiens avec les parties prenantes susceptibles de devenir, à terme, bénéficiaires de l’initiative (gestionnaires d’aires protégées, agences en charge des réseaux nationaux d’aires protégées, ministères de l’Environnement, etc).
- Sonder l’intérêt des partenaires techniques et financiers (coopérations bilatérales, coopération multilatérale, organisations régionales, ONG internationales).
- Identifier des partenaires intéressés et les opportunités existantes qui pourraient bénéficier ou s’appuyer sur l’existence d’un FFC régional.
- Analyser les modèles de FFC régionaux existants et proposer plusieurs modèles de montages institutionnels adaptés au contexte ouest-africain.
- Rédiger une étude de faisabilité détaillant :
 - Délimitation géographique du FFC régional (Tout ou partie des pays-membres du PRCM, au-delà des limites géographiques du PRCM ?)
 - Délimitation thématique du FFC régional (biodiversité marine et côtière d’une manière générale / écosystèmes marins et côtiers notamment les AMP)
 - Profil des bénéficiaires (AMPs, société civile nationale et régionale, acteurs étatiques, etc)?

³ Conservation Finance Alliance (CFA) a produit des Standards pour les FFC qui pourront servir de référence : <http://conservationfinance.org/library.php?categoria=9>

- Exemples de services que pourraient rendre le FFC régional pour promouvoir le financement de la conservation au niveau régional (levée de fonds, montage de projets régionaux, intermédiation financière, REDD+, PSE, compensations écologiques, etc)
- Lignes directrices pour la gouvernance du FFC
 - Principes généraux de gouvernance
 - Grandes lignes des statuts pour le FFC
 - Rôles et fonction du CA
 - Proposition de composition du CA
- Lignes directrices pour le Secrétariat du FFC et opérations
 - Secrétariat : composition et fonctions
 - Grandes lignes d'un futur manuel d'opérations
- Choix concernant la meilleure structure légale du FFC, lieu d'enregistrement et lieu d'hébergement du secrétariat
- Grands principes de la politique d'investissement du FFC
- Objectifs de capitalisation
- Éléments de réflexion concernant la mobilisation de ressources
- Plan d'action pour la création du FFC régional (à développer : activités de montage, budget, activités de communication/marketing, etc).
- Conclusions et recommandations

Durée de la mission :

La durée de la mission est estimée à environ 70 à 80 homme/jours et devra se dérouler sur une période de 5 mois maximum. Si l'évolution de la crise du covid-19 le permet, des déplacements dans la sous-région sont souhaitables. Les frais de voyage seront remboursés par le PRCM. La liste devra être définie dans l'offre technique puis détaillée dans le rapport de lancement. Une méthodologie alternative dans une situation de covid-19 persistante devra également être proposée.

Livrables :

- 10 jours après signature du contrat : remise d'un rapport de lancement présentant la méthodologie à suivre. Discussion et validation de ce rapport avec un comité de suivi de cette étude qui sera en place.
- 1 mois après la signature du contrat : remise d'un rapport synthétique présentant l'état d'avancement de l'étude.
- 3 mois après la signature du contrat : présentation des conclusions préliminaires (conférence téléphonique)
- 4 mois après la signature du contrat : envoi du rapport préliminaire et présentation des conclusions au cours d'une réunion de restitution⁴.

⁴ Les modalités de l'atelier de restitution devront être définies en cours de consultation, notamment pour tenir compte des contraintes liées au covid-19. Une restitution à distance est envisageable.

- 15 jours après réception du rapport préliminaire : intégration des commentaires et remise du rapport final.
- Production d'un profil du FFC régional, en anglais et français, accompagné de 2 présentations power point.
- Remarque : il est probable que les résultats finaux de cette étude fassent l'objet d'un atelier régional, objet d'une seconde consultation.

Candidature :

Cette consultation sera effectuée par un consultant, ou une équipe de consultants. Les compétences suivantes sont jugées nécessaires :

- Connaissance approfondie des Fonds Fiduciaires pour la Conservation et expériences de collaboration avec au moins 3 d'entre eux ; si possible expérience avérée en montage de FFC.
- Bonne maîtrise des instruments innovants de financement de la conservation (PES, REDD+, biodiversity offsets, etc).
- Bonne connaissance des parties prenantes du financement de la conservation en Afrique de l'ouest.
- Une excellente capacité de rédaction et de synthèse.
- La maîtrise du français est indispensable, celle de l'anglais et ou portugais un atout.

Les propositions impliquant à la fois un expert international spécialisé dans le montage des FFC et un expert régional disposant de connaissances sur les enjeux et les acteurs de conservation marine et côtière en Afrique de l'Ouest seront favorablement étudiées.

Les consultants intéressés par la réalisation de cette étude sont invités à envoyer par email une offre technique (10-15 pages maximum sans les annexes) qui précisera l'approche à adopter et une offre financière qui présentera le détail des coûts. Des CV seront joints pour indiquer l'expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Les offres technique et financière doivent être soumises dans deux fichiers séparés et ce au plus tard le **07 Juin 2020 à 18 heures GMT** à l'adresse suivante prcm@prcmarine.org

Présentation du PRCM

Le PRCM - Partenariat Régional pour la Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest- est une coalition d'acteurs nationaux et internationaux engagés pour la conservation du littoral ouest africain.

La création du PRCM, en 2003, a été animée par le besoin d'accroître la cohérence globale d'interventions initialement éparpillées et parfois concurrentes, de favoriser les opportunités de dialogue et de réflexions communes et de renforcer les capacités des acteurs et des institutions. Dix ans après son lancement, le PRCM a évolué en 2012 d'une structure de programme vers une plateforme de partenariat. Il regroupe désormais 80 membres issus de différents types d'acteurs, intervenant à différents niveaux, du niveau local au niveau régional : la société civile nationale, les institutions gouvernementales centrales et décentralisées, les représentations et organisations locales, les organisations actives dans la recherche et l'enseignement, les réseaux et organisations régionaux et sous-régionaux, le secteur privé, les ONG internationales et les partenaires financiers.

Le PRCM est enregistré au Sénégal en tant qu'association étrangère. Sa vision est de disposer « d'un environnement côtier et marin sain pour le bien-être des populations ouest-africaines ».

Le PRCM intervient à travers une plateforme élargie et pérenne ayant les fonctions suivantes :

- Mobiliser et renforcer les capacités et les compétences des différentes parties prenantes du littoral ;
- Appuyer la mise en cohérence et la coordination des différentes interventions actives aux niveaux régional, national et local ;
- Jouer un rôle de plaidoyer politique important ;
- Promouvoir le travail en coalition et le renforcement des partenariats entre les institutions ;
- Appuyer la mise en cohérence et l'harmonisation des politiques et accords ;
- Mobiliser durablement les ressources ;
- Agir comme un médiateur et contribuer à la mobilisation des capacités et au dialogue entre les différents acteurs ;
- Mobiliser et capitaliser les résultats issus de la recherche, des savoirs et des expériences locales.

Présentation du projet PIMFAO (Petites initiatives et mécanismes financiers pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'ouest)

La finalité du projet est la protection de la biodiversité marine et côtière d'Afrique de l'ouest et le renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des écosystèmes au changement climatique grâce :

- Au renforcement de la gouvernance et à la consolidation du RAMP AO en tant que réseau de coopération sous-régionale des AMP.
- A un appui technique et financier au réseau des AMP de la sous-région et aux ONG nationales œuvrant dans ces AMP.

Le projet se décline en 3 objectifs spécifiques :

1. Contribuer au renforcement et à la consolidation du RAMP AO;
2. Mettre en place un programme de petits projets (PP) en appui aux AMP et aux ONG œuvrant dans les AMP, avec un appui spécifique aux AMP orientées vers la conservation des petits pélagiques
3. Promouvoir le renforcement de la durabilité financière de la conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest.